

Dans le cadre de la semaine sénatoriale de contrôle de l'action du gouvernement, Question orale avec débat du groupe socialiste sur la loi « Libertés et Responsabilités des Universités », le jeudi 19 mars 2009

Intervention de Yannick BODIN, Sénateur de Seine-et-Marne, sur la formation des maîtres (10 minutes)



En préambule, Madame, la Ministre, je dois vous dire que je ne savais pas très bien si c'était à vous que je devais m'adresser ou à votre collègue, Monsieur DARCOS. Disons que j'ai décidé de m'adresser au gouvernement, comme m'y invite votre déclaration commune, en date du 12 mars. Je souhaite en effet vous interroger sur la formation des maîtres.

La loi relative aux libertés et responsabilités des Universités du 10 août 2007 vous a en particulier permis de lancer, Madame la Ministre, la réforme de la « mastérisation » de la formation des maîtres de l'enseignement primaire et secondaire. Depuis plusieurs semaines maintenant, l'actualité est ponctuée par les manifestations d'étudiants et d'enseignants et les protestations de diverses organisations syndicales contre cette réforme. La journée d'aujourd'hui en est une nouvelle et spectaculaire illustration.

Vous tentez aujourd'hui, après des semaines d'immobilisme, de faire quelques propositions nouvelles sur certains points. Malheureusement, votre réforme n'est toujours pas acceptable en l'état : c'est l'objet de ma prise de parole aujourd'hui.

La loi Fillon avait décidé de rattacher les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres aux Universités. Nous avons dit, malgré les négations du ministre d'alors, que la conséquence à court terme serait la suppression pure et simple des IUFM. Certes, il fallait les réformer, mais certainement pas les supprimer car c'était tout simplement supprimer l'apprentissage professionnel du métier d'enseignant.

Jusqu'à maintenant, les futurs enseignants pouvaient intégrer les IUFM pendant deux ans, une première année comprenant des enseignements théoriques pour la préparation des concours, et une deuxième année où le futur titulaire fréquentait en alternance un établissement d'enseignement scolaire où il se trouvait en situation, devant les élèves. Dans ce processus de formation, la pratique était reconnue comme évaluatrice et comme formatrice de la capacité d'enseigner.

Aujourd'hui, la mastérisation se prépare à supprimer cette année d'alternance. Et elle disparaît au profit de la seule logique des savoirs. De plus, la possibilité d'organiser une formation continue des enseignants sera réduite par la réforme de manière dramatique.



Devant les contestations soulevées par l'ensemble du monde enseignant, « un dispositif de stage », selon votre communiqué, va être mis en place. 108 heures de stages dits « d'observations » et 108 heures de stages dits « en responsabilités » seraient créés, respectivement pour la 1^{ère} et la 2^{ème} année de master. C'est peu, vraiment très peu, puisque cela ne représente que quelques semaines passées dans une classe à temps complet...

Certes ces stages seront rémunérés, à hauteur de 3 000 euros, mais c'est sans aucune comparaison avec l'année en alternance au sein d'un IUFM.

De plus, vous octroyez généreusement 12 000 bourses supplémentaires, d'un montant maximum de 2 500 euros. Peut-on vivre une année avec 2 500 euros ? Même cumulée avec d'autres, cette bourse ne compensera en aucun cas l'année rémunérée de stage qui existait avec les IUFM.

Je m'interroge donc très sérieusement à propos des stages à responsabilité dans un établissement d'enseignement qui seraient organisés pendant la formation des futurs enseignants. Seront-ils obligatoires pour passer le concours ? Il ne semble pas que ce soit le cas à la lecture de votre communiqué du 12 mars dernier.

En matière de professionnalisation, le master Enseignement ne doit pas être qu'une couverture : les stages qui pourront être effectués en cours d'année seront réduits, juxtaposés et centrés sur une observation modélisante. Les concours seront prédominants et l'ouverture sur la recherche limitée.

La formation pédagogique, c'est l'apprentissage d'un savoir-faire et d'un savoir-être, des notions plus qu'indispensables quand on travaille avec des enfants. La pédagogie enseignée dans les IUFM permettait aux futurs enseignants d'acquérir les capacités à transmettre les savoirs, les compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et une culture professionnelle. Enseigner est un métier, et un métier, ça s'apprend !

Quant au concours, votre réforme prévoit qu'il tournera dorénavant autour de trois types de savoirs : la connaissance des programmes du premier ou du second degré, l'adaptation théorique d'un savoir à une classe à travers une leçon modèle, et la connaissance de l'institution scolaire. De la maîtrise de ces savoirs dépendra le droit d'enseigner. Faire la preuve des savoirs tiendra lieu de mise à l'épreuve dans la classe. Or, il est faux de laisser croire que savoir, c'est savoir enseigner.

Nous sommes là dans une logique d'enseignement qui omet la logique de l'apprentissage, celle des élèves et celle des enseignants.

De plus, la place du concours, la même année que le master, ne me semble pas judicieuse. Cette réflexion était déjà partagée concernant la réforme nécessaire de la 1^{ère} année d'IUFM. En effet, quels seront les résultats au master quand les étudiants, et c'est bien normal, n'auront pensé qu'à réussir leur concours ? Votre master Enseignement risque de devenir un sous-diplôme.

Votre réforme prévoit également l'exigence d'un master II pour pouvoir être maître. Elever le niveau des connaissances des futurs enseignants peut être



une bonne chose. Puissent-ils tous connaître la Princesse de Clèves !

Elle permettra, nous dit-on, la revalorisation du statut des maîtres, sans doute. Mais c'est aussi la suppression d'une année de retraite pour les futurs enseignants. En fait, il fallait faire des économies. La suppression de l'année de stage rémunérée représente une économie globale de 800 millions d'euros. De plus, vous sacrifiez un objectif essentiel du système universitaire actuel : prendre en compte la diversité sociale à l'Université, et lutter contre les discriminations. J'avais cru, pourtant, à vous écouter, vous et votre collègue Darcos, que cela était un objectif du gouvernement. La République s'était toujours fait un honneur d'aller chercher nos futurs enseignants parmi les classes populaires de notre pays. Elle voulait des maîtres qui soient des enfants du peuple, à l'image de la France. Aujourd'hui, à peine 33% des enfants de classe modeste accèdent à l'enseignement supérieur à la sortie du baccalauréat. Et seulement 16% d'entre eux obtiennent les diplômes les plus élevés à l'Université. En supprimant l'année où les étudiants étaient rémunérés comme stagiaires, vous appauvrissez ce recrutement et ce ne sont pas les faibles bourses qui sont annoncées qui changeront profondément les choses. Vous brisez les efforts en faveur de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances. Combien de filles et fils de banlieue accéderont au métier d'enseignant ? Bref, le caractère élitiste est désormais donné à cette formation au lieu de la démocratiser. Quel étudiant pourra, en effet, se permettre d'envisager des études de cinq ans sans être rémunéré, les bourses restant si faibles ?

De plus, que comptez-vous faire, Madame la Ministre, des titulaires du master Enseignement qui, malgré leur haut niveau de connaissances, auront raté le concours, et ils seront nombreux, qui ne pourront donc pas enseigner ? Les réorienter ? Vers où ? Alors qu'ils sont déjà titulaires d'un bac plus cinq ?

Les critiques se sont multipliées ces dernières semaines et vous avez tardé à les écouter. Le Conseil d'administration de la Conférence des Présidents d'Universités lui-même vous a solennellement demandé de repousser la mise en place des nouveaux concours à la rentrée 2011. La remise des maquettes donne lieu à toutes sortes de manifestations. Une dizaine d'Universités seulement vous ont remis ces fameuses maquettes, malgré les délais supplémentaires octroyés, les autres hésitent entre cérémonie officielle de non-remise, et boycott pur et simple, refusant de travailler dans des délais aussi courts. Je pense que le bon sens ne peut que vous imposer de repousser, à la rentrée 2011, l'application entière de la réforme. Toute solution de transition serait vouée à l'échec, parce que bâclée.

Concernant ces maquettes, la LRU a donné l'autonomie aux Universités et cela concerne en particulier le contenu des cours qu'elles délivrent à leurs étudiants. Comment l'uniformisation de la formation des maîtres va-t-elle se faire dans ces conditions ? Nous ne pouvons pas nous permettre que nos enseignants ne soient pas formés de la même façon selon le lieu où ils auront étudié. Si l'autonomie permet à chaque Université de définir son module de formation, fussent-ils de bonne qualité. Vous n'êtes pas assez précise et

catégorique sur la mise en place d'une nécessaire harmonisation.



Certes Madame la Ministre, la semaine dernière, vous avez annoncé toute une série de mesures tendant à remettre la professionnalisation des futurs maîtres au cœur de leur formation. Mais ce faisant, c'est une panoplie de « mesurette » et non plus une réforme cohérente que vous nous proposez.

Quand, Madame la Ministre, allez-vous abandonner votre réforme pour en construire une autre, dans le dialogue et la concertation, et avec le temps, celle qui permettra la formation des maîtres par une année consacrée aux cours théoriques indispensables et à des stages longue durée dans les classes ? Quand comprendrez-vous, Madame la Ministre, que pour avoir des jeunes instruits et bien formés, il faut d'abord leur offrir des maîtres bien formés, dignes du respect et de la confiance de la République ?

J'ajoute un mot inspiré par l'actualité immédiate : Plus que jamais, l'Ecole républicaine doit être le rempart contre la montée des intégrismes et de l'ignorance, contre l'obscurantisme, dont le pape vient une nouvelle fois de se manifester en chef de file. Lincoln disait : « L'éducation coûte cher ? Essayez donc l'ignorance. » Je ne souhaite pas que la France prenne ce risque. Madame la Ministre, l'avenir dépend de la qualité de la formation des maîtres. Je vous en prie, sauvez-la.